

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, M.R.C. de Bellechasse, tenue le 22 juin 2026 dûment convoquée, le maire et chaque conseiller a reçu un avis de cette assemblée publique, tel qu'il appert par le certificat du greffier-trésorier et de l'avis de publication dûment conservés aux archives de la Municipalité sous la responsabilité de M. Vincent Drouin, directeur général. Cette assemblée est tenue à la salle du conseil municipal au 159, rue Commerciale, à 19 h 15.

Conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec et à laquelle assemblée étaient présents :

Siège #1 - Bruno Lacombe
Siège #2 - Annick Patoine
Siège #4 - Simon Bissonnette
Siège #6 - Mélody Bilodeau-Gauvin

Est/sont absents:

Siège #3 - Line Fradette
Siège #5 - Gaétan Labrecque

Tous formants quorum sous la présidence de madame Annick Patoine, mairesse suppléante. Est aussi présent, monsieur Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse suppléante, Annick Patoine, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

L'ordre du jour de cette assemblée est le suivant, à savoir :

- Affectation d'un montant additionnel au surplus non affecté accumulé de fonctionnement de la Municipalité pour le remplacement des bandes de la patinoire de l'aréna
- Adoption du rapport financier 2025 de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.
- Période de questions portant exclusivement sur l'affectation d'un montant additionnel au surplus non affecté accumulé de fonctionnement de la Municipalité pour le remplacement des bandes de la patinoire de l'aréna et l'adoption du rapport financier 2025 de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland

2026-06-23 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin, appuyé par le conseiller Bruno Lacombe et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**3 - AFFECTATION D'UN MONTANT ADDITIONNEL AU SURPLUS NON AFFECTÉ
ACCUMULÉ DE FONCTIONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE
REMPLACEMENT DES BANDES DE LA PATINOIRE DE L'ARÉNA**

**4 - ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2025 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-
DAMIEN-DE-BUCKLAND**

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - LEVÉE DE LA SÉANCE

**2026-06-24 3 - AFFECTATION D'UN MONTANT ADDITIONNEL AU SURPLUS NON AFFECTÉ
ACCUMULÉ DE FONCTIONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE
REMPLACEMENT DES BANDES DE LA PATINOIRE DE L'ARÉNA**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait affecté un montant de 149 085 \$ au surplus non affecté accumulé de fonctionnement de la Municipalité pour les travaux de remplacement des bandes de la patinoire de l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a décidé d'aller de l'avant avec l'ajout d'une deuxième porte levante à l'autre extrémité de la patinoire qui n'était pas prévu initialement au contrat;

CONSIDÉRANT QUE cet ajout amène des coûts supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Bruno Lacombe et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve la dépense additionnelle de 41 497 \$;

QUE cette somme excédentaire des travaux soit assumée par le surplus non affecté accumulé de fonctionnement de la Municipalité.

**2026-06-25 4 - ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2025 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-
DAMIEN-DE-BUCKLAND**

ATTENDU QUE la présentation du rapport financier 2025 a été faite par monsieur Alain Boucher de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte les états financiers consolidés de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland et le rapport sur le taux global de taxation pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025, préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-06-26

6 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Bruno Lacombe et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 19 h 18.

Annick Patoine
Mairesse suppléante

Vincent Drouin,
Greffier-trésorier